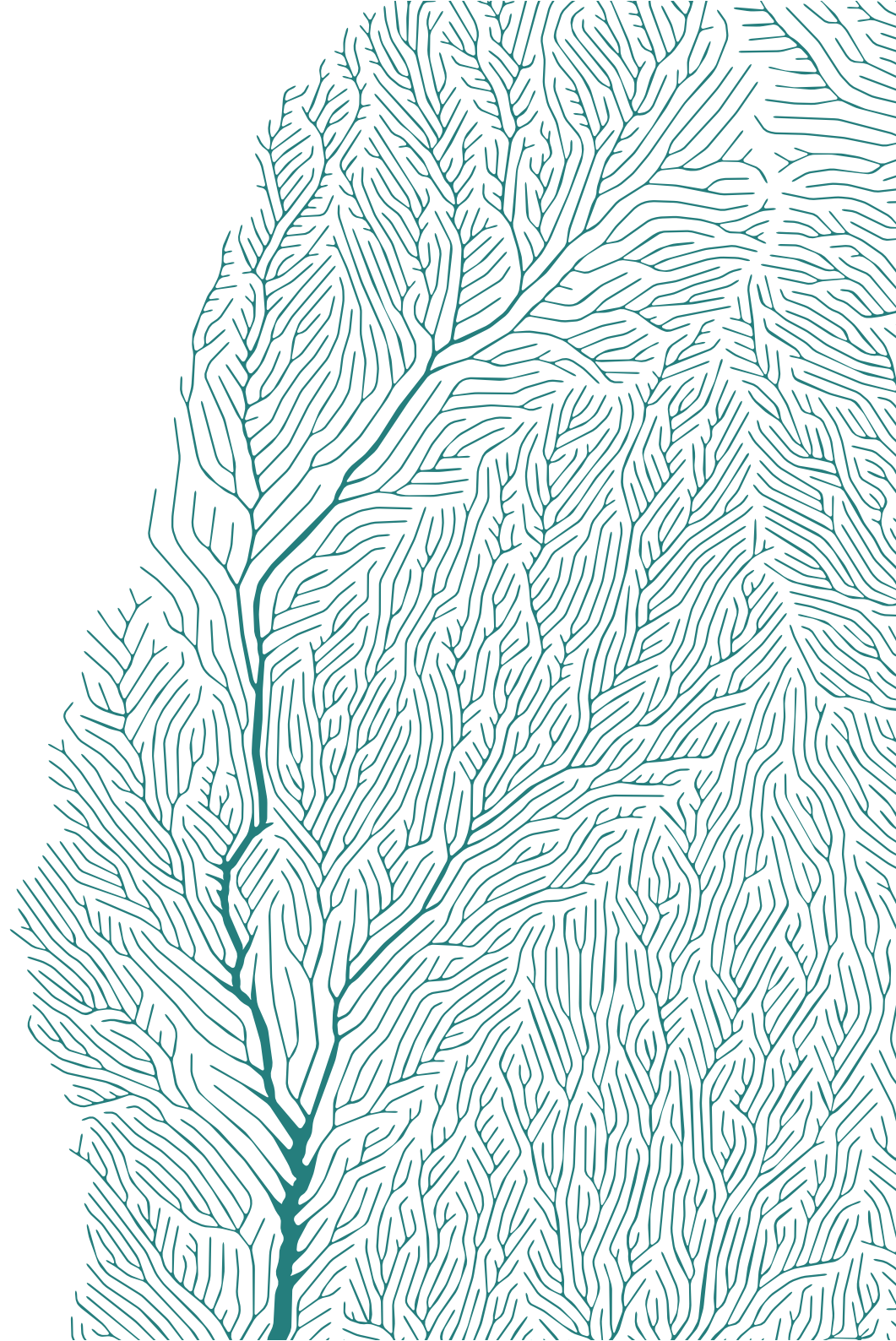




FICHE SUCCESS STORY

AIRE MARINE PROTEGEE DES ILES TRISTAO – GUINEE

**Enjeux de la structuration communautaire
pour une surveillance participative**





Zone | Lieux

Créée par Décret D/ 2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013, cette AMP est située au Nord du littoral guinéen, à la frontière avec la Guinée Bissau au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, le Rio Compony et le fleuve Cogon à l'Est. A environ 50 km au Sud de la ville de Kamsar et couvrant une superficie de 117 000 ha.

Historique

Le processus de création de l'AMP des Îles Tristao a commencé en février 2002, dans le cadre du Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), avec l'appui rapproché de la Fondation pour le Banc d'Arguin (FIBA). Dans les Îles Tristao, différentes étapes d'implication des acteurs et usagers des ressources naturelles ont ainsi été suivies. Il y a eu successivement :



L'organisation d'ateliers pour le choix du site de la 1ère AMP à mettre en place.



La mise en place d'un Comité de Pilotage interministériel interinstitutionnel (en octobre 2004) et la signature de deux Arrêtés conjoints de création de la Réserve Naturelle Intégrale de l'Île Alcatraz et de la Réserve Naturelle communautaire gérée des Îles Tristao en 2009.



Le recrutement d'un représentant du processus de création de l'AMP



Un travail de sensibilisation appuyé par la mise en place d'une équipe de démarrage (composée essentiellement d'acteurs et leaders d'opinion nommés par les communautés locales en leur sein) qui a abouti à l'identification et la délimitation des unités de gestion, le système de gouvernance, les formes de conflits potentiels et leur résolution ainsi que le recensement des acteurs locaux et des parties prenantes locales



L'organisation du Cadre de concertation des parties prenantes

L'étape suivante fut la constitution du Cadre de concertation des parties prenantes en mars 2008 considéré comme l'espace de négociation entre acteurs et usagers des ressources naturelles des Îles Tristao/ Alcatraz.

Contexte écosystémique

Ce site a été classé le 18/11/92 comme Site RAMSAR N° 572 d'importance régionale et internationale pour les oiseaux d'eau et les mammifères marins. Elle est également classée dans la catégorie VI de L'UICN.

Les principales activités des usagers sont : la pêche, l'agriculture et l'élevage.

Le zonage et les règles dans chaque zone sont définies comme suit :

Trois zones ont été retenues au sein de l'AMP communautaire

1

Une zone centrale comprenant l'ensemble des mangroves et rias associés, intégrant notamment le pourtour des îles Tristao et les chenaux (Katrack, Kapkin, Fori Sourì et Nyènè Sourì) et couvrant la zone maritime jusqu'à 2 milles à partir de la laisse de basse mer. L'accès aux ressources halieutiques y est réservé exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires (pêche autochtone de subsistance) et cérémonielles.

2

Une zone tampon où l'accès aux ressources halieutiques est réservé exclusivement aux résidents du Complexe des Îles Tristao à des fins alimentaires, cérémonielles et commerciales. Elle s'étend de la limite de la zone centrale jusqu'à 5 milles des côtes.

3

Une zone périphérique réservée à la pêche artisanale motorisée commerciale et s'étendant au-delà des 5 milles.

Problèmes à Résoudre

Cette AMP communautaire rencontre de multiples difficultés auxquelles elle doit faire face :

1

La surpêche pour les besoins de consommation des populations riveraines

2

La coupe de bois des forêts continentales et de la mangrove pour fumer les produits de la pêche

3

La pollution ménagère par les populations riveraines et par la putréfaction des produits de pêche

4

L'exploitation minière de bauxite à 50km au nord de l'archipel de Tristao. D'autres complexes miniers sont en attente de construction.

Attractions | Caractéristiques

Les structures communautaires de gestion de l'AMP



Le Comité villageois de Secteur (CVS) : structure de base dans le plan de gestion

Sa principale mission est d'assurer la participation effective des villages et secteurs concernés dans le processus de décision et de gestion pour une prise en compte de leurs préoccupations.



Le Comité Inter-Districts ou CID : structure intermédiaire

Courroies de transmission de l'information entre les CVS et le Comité de Gestion de l'AMP, le Comité Inter - District est l'instance de réflexion et de prise de décision sur des sujets liés à la gestion des espaces, des ressources et du développement durable du district.



Le Comité de Gestion : structure exécutive de l'AMP des îles Tristao

C'est l'organe de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation participatif du plan de gestion de l'AMP des Îles Tristao.



Objectifs

L'objectif général est d'assurer la protection et la conservation participative de la diversité écologique et socio-culturelle du Complexe des Îles Tristao pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. Pour se faire plusieurs approches sont mises en œuvre telles que la mise en place de mécanismes de gouvernance partagée du Complexe des Îles Tristao et Alcatraz, la promotion de l'information et l'éducation environnementale au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes et le développement de synergies entre le Complexe des Îles Tristao et le Réseau d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) constitué dans le cadre du PRCM.

Stratégie de mise en œuvre

Actuellement, l'AMP de Tristao dispose d'un arsenal de mesures de suivi, contrôle et surveillance dans leur plan de gestion en cours de validation. Cette surveillance participative est fondée sur les patrouilles conjointes (Conservateurs et surveillants locaux). Cette présence des conservateurs et des surveillants bénévoles a déjà largement limité les actions prédatrices dans les espaces terrestres et en mer. Le suivi des activités halieutiques est réalisé depuis 1995 par le Centre National des Sciences Halieutiques de Bossou à travers un dispositif de collecte de données de pêche artisanale et pêche industrielle mis en place dans 21 débarcadères représentatifs sur tout le littoral guinéen. Toutefois, la régularité de cette collecte souffre énormément pour des raisons de faiblesses de moyens.



Cibles Bénéficiaires

Les villages qui abritent l'AMP, les communautés et leurs organisations socioprofessionnelles.



Parties Prenantes

Les parties prenantes sont les Services publics (conservation/aires protégées, pêche, eaux et forêts, élevage, administration régionale, etc.), les associations et groupements d'usagers des ressources naturelles. Les partenaires techniques et financiers sont représentés par le Partenariat régional pour la conservation côtière et marine, le Réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest, le Consortium APAC (ICA), entre autres.

Acquis et résultats

Dans les espaces terrestres, on peut noter toutefois une évolution réelle émanant de la surveillance conjointe sur l'état des forêts de mangrove qui subissaient des coupes abusives pour le fumage des poissons ou de production de charbon de bois à partir des forêts continentales. La recherche scientifique, indispensable pour mesurer l'effet de création effective de l'AMP est aussi au ralenti, faute de moyens de financement pour la réalisation de telles études. Toutefois, les populations riveraines des bolongs entourant les $\frac{3}{4}$ du pourtour des Îles où toutes sortes de filets de pêche artisanale commerciale sont interdites, commencent à signaler des abondances et des tailles plus importantes de poissons, mais cela doit être confirmé par des observations scientifiques et indépendantes.

Défis

Les faiblesses de ce système de cogestion de la surveillance sont multiples et se situent à différents niveaux :

Au niveau de l'Office Guinéen des Parc Nationaux et des Réserves de Faunes (OGPNRF), représentant de l'administration centrale, les agents disposent de connaissances académiques limitées, alors qu'ils doivent travailler à la consolidation d'un processus de structuration communautaire.

Au niveau des communautés, en dépit d'une grande attention portée sur la mise en place des organes de gouvernance dans le Plan de Gestion, celle-ci n'a pas révélé de noyau dynamique à ce jour.

Photos



Témoignage du Président du comité de gestion

« Nous étions très sceptiques à l'intervention des militaires (conservateurs) pour dicter leur loi dans la gestion des biens (ressources forestières) que nous avons hérités de nos arrières grands parents. Nous n'étions pas informés qu'au terme du processus de création de l'AMP, notre terroir serait géré par des étrangers. Cette situation a négativement affectée la relation collaborative entre conservateurs et populations autochtones.

Aujourd'hui des avancées notoires ont été enregistrées pour l'instauration d'une cohabitation pacifique entre les conservateurs et les populations, notamment le comité de gestion. Les bases d'une cogestion sont en cours de consolidation grâce à nos partenaires Eclosio, Guinée Ecologie, Carbone Guinée etc. Ces ONG ont favorisé la mise en place d'un cadre cogestion des infractions et des conflits, les patrouilles conjointes (conservateurs-comité de gestion), des réunions périodiques de sensibilisation/information des acteurs. Je peux dire aujourd'hui sans aucun doute de me tromper que nous cogérons l'AMP de Tristao avec les conservateurs. »



**MANGAL
FESTIVAL**
vivons la mangrove

